



Votre Futur Métier : Conseil en brevets

Quel est votre profil académique ?

Licence en **chimie** (FS 2005) à l'université de Mons (UMH à l'époque), et mandataire agréé auprès de l'Office Européen des brevets.

Où travaillez-vous actuellement ?

Je travaille chez **AWA** qui est un cabinet de conseil en propriété intellectuelle présent en Scandinavie (Danemark, Norvège et Suède), en Suisse, en Chine, à Hong Kong et en Belgique. En Belgique, **Awa Benelux** est installé dans l'Entrepôt Royal sur le site de Tour & Taxis à Bruxelles ainsi qu'à Liège. Je suis basé à Bruxelles.

Quel y est votre métier actuel ?

J'exerce le métier un peu méconnu de **conseil en brevets**, nécessitant à la fois de maîtriser des connaissances techniques pour pouvoir comprendre les inventions de mes clients et des connaissances juridiques sur le droit des brevets pour défendre au mieux leurs intérêts.

Quelles en sont les missions principales ?

- Rédiger des demandes de brevet, après s'être assuré auprès des inventeurs d'avoir une bonne compréhension de l'invention à protéger, après avoir analysé en détail l'état de la technique pertinent pour l'invention, et en ayant envisagé toutes les alternatives possibles des modes de réalisation de l'invention ;
- Représenter nos clients auprès des différents organismes officiels de brevets (les autorités nationales ou régionales délivrant les brevets) lors des procédures d'examen de la demande de brevet ;
- Faire opposition contre des brevets délivrés aux concurrents de nos clients, pour motifs de manque de nouveauté, manque d'activité inventive, insuffisance de description, ou d'autres motifs particuliers ;
- Donner des avis de liberté d'exploitation pour s'assurer que nos clients n'enfreignent pas de brevets de tiers existants lorsqu'ils souhaitent commercialiser un nouveau produit ou procédé ;
- Fournir divers conseils à nos clients, notamment sur les stratégies de dépôt, l'identification de la contrefaçon et l'éducation générale à la propriété intellectuelle.

Quels sont les avantages de ce métier ?

Nous avons l'opportunité de rencontrer des gens brillants qui

apportent des solutions techniques à différents problèmes. Au cours de ma carrière, j'ai eu l'opportunité de traiter des inventions dans différents domaines techniques, tels que la synthèse automatisée de produits radiopharmaceutiques, les outils de forage, le traitement des gaz, des polymères aux propriétés améliorées, des procédés de fabrication de nouvelles batteries, et bien d'autres encore...

J'aime élargir le champ des possibles en accompagnant les inventeurs dans une réflexion sur des solutions alternatives à leurs inventions auxquelles ils n'ont pas forcément pensé.

Il est également gratifiant de participer aux succès de nos clients en leur offrant un droit d'interdire à tout tiers d'exploiter leur(s) invention(s). Ceci leur confère une longueur d'avance vis-à-vis de leurs concurrents. En effet, les sociétés détentrices de droits de propriété intellectuelle (que ce soit des brevets, designs, marques, modèles, ...) ont généralement un chiffre d'affaires plus élevé et peuvent valoriser ces droits, par exemple via des licences d'exploitation.

Quels sont les inconvénients de ce métier ?

Le métier de conseil en brevets est assez exigeant.



Ce n'est pas un inconvénient en soi. Comme dans n'importe quel métier, nous devons nous assurer de la qualité de ce que nous délivrons aux clients. Des délais impartis soit par le client, soit par les organismes officiels de brevets peuvent provoquer de temps en temps une certaine surcharge de travail. Afin de gérer les priorités, nous devons donc avoir une bonne organisation et une communication efficace entre collègues.

Décrivez votre journée professionnelle « type » ?

Il n'y a pas de journée type. AWA offre une certaine flexibilité en termes de télétravail. Pour ma part, je suis l'une des rares personnes à préférer travailler au bureau car je m'y sens mieux installé. En fonction du moment, je peux travailler sur des rédactions de demandes de brevet, des réponses aux communications des organismes officiels de brevets, ou des oppositions. Lorsque mes clients ont de nouveaux projets, je m'entretiens avec eux et assure le suivi de leurs dossiers. Je dois également veiller à rester à jour dans mes connaissances juridiques et me tenir informé de l'évolution du droit des brevets et de la jurisprudence. J'exerce régulièrement une mission de tutorat pour mes collègues juniors et paralégaux.

De temps à autres, j'aime participer à des événements de networking.

Quelle est la part de responsabilité de ce métier ?

Nous avons une responsabilité importante dont la principale est de déployer nos meilleurs efforts pour obtenir la protection souhaitée par nos clients.

Nous devons en outre faire preuve de toute la vigilance nécessaire pour observer les délais imposés par les différents organismes officiels de brevet.

Nous sommes évidemment soumis au secret professionnel et au code de conduite de la profession.

Quelles sont les compétences nécessaires à ce métier ?

Avant tout, il est nécessaire d'avoir une qualification universitaire dans un domaine technique (master en sciences ou ingénieur).

Le métier de conseil en brevets peut s'apprendre en industrie ou en cabinet sous la supervision d'un mandataire agréé près de l'Office Européen des brevets. Le tutorat dure au moins trois ans et des formations au droit des brevets sont dispensées notamment par le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI).

Après avoir acquis une certaine expérience dans le domaine, il est possible de passer l'examen Européen de qualification auprès de l'Office Européen des brevets (OEB) pour obtenir le titre de mandataire

agréé près de l'OEB, permettant de représenter des clients devant cet organisme officiel.

Quels sont vos conseils de type « Insertion professionnelle » pour les (futurs) jeunes diplômés de l'UMONS ?

Garder une certaine humilité et être ouvert à apprendre continuellement de nouvelles choses. Même avec l'expérience, on ne peut pas toujours tout savoir et il est important de poser beaucoup de questions.

On tire également un grand apprentissage de ses erreurs ou de ses échecs, il faut savoir analyser leurs causes, persévérer, se remettre en question afin de s'améliorer.

Un esprit de synthèse, une certaine proactivité et de l'empathie envers ses interlocuteurs lorsque l'on transmet un message sont les clés d'une bonne communication.

Enfin, il est important de développer son réseau, sans forcément attendre quelque chose directement en retour.

Des discussions naissent les nouvelles idées.